

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 11 OCTOBRE 2018 À 20h15**

**PROCES-VERBAL No 357**

<b>Présents</b>	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN ZUMBACH (présidente), Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET et Murielle RAMU, MM. José GUERREIRO, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO et Philippe VASEY.
<b>Excusés</b>	Mmes Marie-Thérèse PYTHOUD et Alix RIVOIRE, MM. Benjamin JOLISSAINT et Pierre VUISSOZ
<b>Assistent à la séance</b>	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

**Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal du 4 septembre 2018
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal
- 3) Communications et propositions de la Mairie
- 4) Approbation du rapport de la commission « accueil » du 20 août 2018
- 5) Approbation du rapport de la commission « communication » du jeudi 30 août 2018
- 6) Approbation du rapport de la commission « sociale » du 3 septembre 2018
- 7) Débriefing manifestation Marche Pour Cansearch
- 8) Délibération : acquisition de l'Immeuble Bocquet
- 9) Présentation du budget 2019
- 10) Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2019
- 11) Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
- 12) Dossiers en cours
- 13) Propositions individuelles

**La présidente** ouvre la séance à 20h16.

**La présidente** se permet deux réflexions avant de passer au point 1. Il s'agit de sa 3<sup>e</sup> séance de présidence du Conseil municipal après deux premières séances chargées et qui traitaient de sujets assez sensibles. Les fortes personnalités autour de la table se sont exprimées. Il est juste que chacun s'exprime, mais il serait bien de garder une convivialité pour la suite de la législature. Par ailleurs, **la présidente** a été surprise de constater que l'exécutif prenait une part assez énergique dans les débats et que c'était davantage pour faire un plaidoyer que pour donner des informations objectives ou pour répondre à des questions. D'après ce que M. Duchêne a transmis aux conseillers municipaux, on voit qu'il est difficile de savoir où se trouve la limite, mais il faut garder cela en tête pour avancer sereinement.

**1. Approbation du procès-verbal du 4 septembre 2018**

**Mme Bovy** note que M. Carrara dit, en page 2235, que c'est un éclairage extérieur qui est à l'étude pour le Château de Dardagny. Or, elle a le souvenir qu'il était question d'un éclairage extérieur et intérieur.

**Mme Bovy** indique qu'il faut corriger ainsi le chiffre donné par **M. Guerreiro** en page 2239 : « C'est un bâtiment que la commune va acheter **1,390 million** de francs sans les travaux »

**Mme Bovy** propose de compléter ainsi l'intervention de Mme Rivoire en page 2242 : « Tout le monde a exprimé des points **de vue** intéressants qui méritent d'être entendus ».

**Le procès-verbal du 4 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité**

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

**La présidente** a reçu une lettre de Guy Ramu datée du 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

« Madame la Présidente,

Je vous fais part ci-joint d'une copie de la lettre envoyée ce jour à monsieur le maire, lettre à mettre à la connaissance du Conseil municipal afin de rétablir la vérité sur le déroulement du dossier en question et étouffer des rumeurs malsaines et mensongères.

Je vous prie de recevoir, madame la présidente, mes meilleures salutations ».

La PRÉSIDENTE lit la lettre en question adressée au maire :

« Monsieur le Maire,

Suite à différents échos arrivés à mes oreilles, je tiens à préciser ce qui suit. Il y a bientôt une année de cela, j'apprends que les filles Bocquet mettent en vente le bâtiment de la boulangerie. Mon réflexe immédiat a été de me dire que ce bâtiment devrait entrer dans le patrimoine communal. Après discussion, il ressort rapidement que, sans projet, l'achat de ce bâtiment ne passerait pas le vote du Conseil. Très vite, Stéphane Gros m'emboîte le pas et, ensemble, nous prenons des dispositions afin d'initier un projet. Les contacts de Stéphane nous amènent au CFPT ainsi qu'envers d'autres institutions qui voient immédiatement des possibilités plus qu'intéressantes qui vous ont été présentées. Sitôt que quelque chose de concret se dessine, nous avons pris contact avec Anne Zoller, adjointe, qui a trouvé ça très intéressant et nous a mis en contact avec Monsieur Morello. Vous connaissez la suite.

Puisqu'apparemment, il semble important que vous aillez des noms et pour éviter tout quiproquo, nous sommes bien, Stéphane et moi, à la base de ce projet, tout comme les initiateurs de la récolte des signatures et rédacteur du texte qui s'y rapporte. Comme pour tout bon projet collectif, plusieurs personnes s'y sont jointes de leur propre gré par la suite. Il faut donc que cesse cette chasse aux sorcières car personne ne contraint personne à quoi que cela soit et la seule chose que l'on demande à nos élus est de faire des choix démocratiquement dans le respect de chacune et de chacun, tâche qui vous incombe, monsieur le maire, de faire respecter.

En vous remerciant de l'attention que vous porteriez à la présente, je vous assure, monsieur le maire, mes meilleures salutations.

Guy Ramu ».

## 3. Communications et propositions de la Mairie

**M. Duchêne** signale que la Mairie a reçu l'autorisation de construire concernant l'antenne Salt le 3 septembre 2018. Il a contacté M. Robert Cramer qui lui a dit qu'il faut aller de l'avant, même si la commune n'a pas beaucoup de chances de succès. Les sections genevoises et suisses de patrimoine suisse sont partie prenante et l'exécutif a déposé un recours le 3 octobre 2018. La première demande du tribunal est de savoir qui est propriétaire de la parcelle étant donné que son propriétaire est décédé depuis 30 ans. **M. Duchêne** indique que cela va durer quelques mois devant le TAPI jusqu'à ce qu'on obtienne une réponse.

- Concernant le carrefour de l'église de La Plaine, la Mairie a réécrit au département. Entre-temps, elle a reçu une lettre de celui-ci indiquant qu'il veut limiter la vitesse à cet endroit à 60 km/h.
- **M. Duchêne** aimerait qu'il soit possible de faire un ajout à *l'Écho du Château* dans les communications de la Mairie. Il faut en effet savoir que la subvention de Fr. 250.- pour l'achat d'un vélo à assistance électrique prendra fin le 31 décembre 2018. Il faut donc disposer d'une facture datée au plus tard à décembre 2018 pour pouvoir être remboursé de Fr. 250.-. Cette subvention sera remplacée par une subvention pour l'installation de bornes de chargement pour véhicules électriques.
- Concernant le schéma de protection d'aménagement de gestion des eaux (SPAGE), l'intermairie du Mandement (Satigny, Dardagny et Russin) a reçu un représentant de l'État. Il faut savoir que l'étude technique a passé la rampe. La commune n'a que 4 fiches de travaux à faire et ceux-ci ne sont pas forcément très urgents à part pour le ruisseau des Ouches où les travaux sont déjà en cours. **M. Duchêne** précise que le SPAGE concerne tous les petits cours d'eau que l'on peut trouver dans la commune.
- **Mme Zoller** signale, concernant la piscine de Pré-Bois, que la commune de Meyrin a trouvé une solution consistant à créer une fondation intercommunale. De plus, au départ, il était envisagé de s'adresser à la BCGe, mais ce n'est pas forcément cette institution qui a le meilleur taux d'intérêt. L'objectif est donc d'emprunter auprès d'un organisme à un taux préférentiel avec un cautionnement solidaire de la part de toutes les communes qui seraient membres de la fondation. Du coup, il ne serait pas nécessaire d'investir pour la construction de cette piscine. Les statuts de cette fondation sont encore en discussion, mais il a déjà été défini que cela serait une fondation pour des équipements sportifs. En effet, à l'heure actuelle, à peu près chaque commune est convaincue qu'elle ne peut plus investir, à elle seule, 20 ou 30 millions de francs pour des équipements sportifs. Par conséquent, s'il y a d'autres projets à l'avenir, ils pourraient aussi entrer dans cette fondation.

**Mme Zoller** informe le Conseil municipal que le montant annuel que coûterait cette piscine à l'heure actuelle pour la commune de Dardagny serait de Fr. 9'506.-. Ce montant pourrait augmenter à Fr. 10'587.- parce que la commune de Genthod aimerait se retirer du projet considérant qu'ils ont une plage et que leurs citoyens vont à la piscine de Varembe. Des discussions sont en cours avec cette commune pour voir si elle réintègre le projet. Il y a également des discussions apportées par Russin et Satigny. Il faut voir que ce projet de piscine est exceptionnel. L'État met à disposition le terrain. Des privés investissent à hauteur de Fr. 800'000.- par année dans l'exploitation de la piscine. Au niveau de l'investissement, le Casino de Meyrin met 5 millions de francs. Quant au fonds intercommunal de l'ACG, il devrait mettre 3 millions de francs. Il faut également savoir que les calculs effectués pour l'exploitation de la piscine sont basés sur 180'000 entrées alors que 350'000 entrées sont effectuées chaque année à la piscine des Vernets. Pour l'exécutif de Dardagny, ce projet de piscine est très intéressant. Que la commune de Genthod participe ou non, cela représenterait environ Fr. 10'000.- par année et la commune de Dardagny pourrait se permettre cela.

**Mme Dugerdil** demande si ces Fr. 10'000.- représentent uniquement le coût de fonctionnement à charge de la commune ou également l'investissement.

**Mme Zoller** répond que cela concerne uniquement le fonctionnement. La répartition entre les différentes communes s'effectue sur la base d'une clé de répartition prenant en compte la population, la capacité financière, la distance et la mobilité entre la commune et la piscine. Une commune comme Russin, en fonction de la participation ou non de Genthod, devrait prendre en charge un coût oscillant entre Fr. 13'000.- et Fr. 16'000.- puisqu'elle a une capacité financière plus importante que celle de Dardagny. **Mme Zoller** précise que ce calcul serait revu chaque année en fonction des revenus de la piscine et de la capacité financière des communes. Par exemple, la commune de Vernier, qui est maintenant revenue dans le projet,

ne met même pas en avant le fait qu'ils ont une piscine au Lignon et ne met pas en cause le fait qu'elle aura 4'000 personnes en plus dans le quartier de l'Étang, ce qui augmentera sa participation au financement de la piscine de Pré-Bois.

- **Mme Zoller** signale que la Ville de Genève a convié toutes les communes et les présidents de club de football à des états généraux du football, le 28 novembre 2018 à 18h00, suite aux violences qui ont lieu sur et autour des terrains. L'objectif est de trouver des solutions pour que cette violence cesse.
- Étant donné que toutes les factures ont maintenant été reçues, le résultat définitif de Marche Pour va pouvoir être établi.
- Au mois de juin, **M. Vasey** avait posé une question concernant la piqûre de rappel de Robin des Watts. Finalement, elle n'a pas pu avoir lieu avant fin juin. Les 8<sup>e</sup> année n'ont donc pas eu cette piqûre de rappel étant donné que les enseignants n'ont pas réussi à trouver une date en lien avec Terragir et Robin des Watts. Une séance est en revanche planifiée le 16 octobre 2018 pour les actuels 8<sup>e</sup> année. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec Terragir pour voir la possibilité de mettre en place un programme pluriannuel touchant plusieurs thématiques comme l'eau et l'énergie, l'alimentation et l'énergie grise ou encore les déchets. Étant donné qu'il pourrait être possible d'avoir des subventions du canton, il faut encore attendre une réponse à ce sujet avant de pouvoir organiser cela.
- Le local des jeunes a ouvert à la rentrée scolaire. Ce sont toujours Maéva Desbaillet et Fiorenzo Frongillo qui s'en occupent. La publicité faite auprès des 8<sup>e</sup> année a bien fonctionné puisqu'il y a 10 à 15 jeunes qui viennent le soir. **Mme Zoller** rappelle que le local est un lieu ouvert entre 19h00 et 21h45 et que les jeunes peuvent venir à n'importe quel moment dans le cadre de cet horaire. Les règles de WhatsApp ayant changé son utilisation est interdite au moins de 16 ans. Les jeunes du local fonctionnent par ce biais et, par conséquent, il fallait s'assurer de l'accord de tous les parents pour utiliser cette application afin de pouvoir continuer à communiquer par ce biais.

**Mme Zoller** indique qu'ils ont également reçu, avec les jeunes du local, les enseignantes de l'école de La Plaine pour voir comment il est possible de mutualiser le local lorsque les jeunes n'y sont pas, c'est-à-dire du lundi matin au vendredi à 17h00. Les enseignantes ont vu le local et elles en ont discuté avec les 2 animateurs du local. Elles reviendront ensuite vers la Mairie et une séance sera organisée pour qu'elles présentent leurs propositions.

#### **4. Rapport de la commission « accueil » du 20 août 2018**

**Le rapport de la commission Accueil du 20 août 2018 est approuvé à l'unanimité**

#### **5. Rapport de la commission « communications » du jeudi 30 août 2018**

**Mme Bovy** attire l'attention des commissaires sur le fait que le délai de rédaction est fixé au 16 novembre 2018.

**Le rapport de la commission Communication du 30 août 2018 est approuvé à l'unanimité.**

#### **6. Rapport de la commission « sociale, culture et événements » du 3 septembre 2018**

**Mme Dugerdil** s'excuse d'avoir envoyé tardivement le rapport.

**Mme Ramu** relève que la raclette des aînés aura lieu le 12 janvier, ce qui correspond au premier samedi de ski. Par contre, elle se met à disposition s'il y a besoin de faire des achats

ou de préparer quelque chose en vue de ce repas. Concernant le rapport sur la manifestation « Marche Pour », il est envisagé de déléguer l'organisation de cette manifestation à des associations communales et d'organiser une grande manifestation communale en mai 2019. **Mme Ramu** fait remarquer qu'il faut faire attention à ne pas prévoir trop de choses en même temps. S'il n'est pas possible de déléguer l'organisation de « Marche Pour », il faudra peut-être ne pas organiser cette manifestation en 2019 s'il y a déjà un rallye communal prévu.

**M. Pottu** signale, par rapport à la page 4 du rapport, qu'il ne s'agit pas d'un chœur d'homme, mais d'un chœur mixte.

**M. Duchêne** aimerait une précision sur la traversée de la gouille.

**Mme Dugerdil** a commencé à investiguer. Elle connaît quelqu'un de la sécurité du lac qui lui a dit qu'il y a besoin de plongeurs, mais c'est quelque chose que les clubs de plongée peuvent faire.

**M. Duchêne** comprend qu'il faudrait contacter la DGEau qui peut donner l'autorisation étant donné que cela appartient à l'État. Il note par ailleurs qu'il faut peut-être aussi un bateau.

**Mme Dugerdil** a demandé s'il fallait un bateau, mais un canoë suffirait apparemment.

**Le rapport de la commission « sociale, culture et évènements » du 3 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

## **7. Débriefing manifestation « Marche Pour Cansearch »**

**Mme Jaquier** aimerait savoir si c'est une manifestation qui serait à nouveau organisée. Elle pensait en effet que c'était un événement unique.

**Mme Ramu** explique qu'il était question au départ d'organiser cette manifestation tous les deux ans et de trouver à chaque fois une autre cause. Après réflexion, la commission a pensé qu'il n'était pas judicieux de le faire l'année où Dardagny organise les promotions puisque cela cumule deux événements à la suite. Il a donc été envisagé de le faire en 2019 étant donné que les promotions auront alors lieu à Russin. Sur l'idée de Mme Dugerdil, il a été proposé de déléguer l'organisation de cette manifestation et de partager les bénéfices entre une association communale et une bonne œuvre. La commission va se réunir pour travailler sur ces questions.

**Mme Jaquier** se demande si cela ne devrait pas passer dans une autre commission si c'est une manifestation communale. Cela semble faire un peu doublon avec la commission « sociale, culture et évènements » qui prévoit des manifestations qui se chevauchent ensuite avec les samedis de ski par exemple.

**Mme Ramu** note que, s'agissant d'une marche, cela relève de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport », de même que les samedis de ski. Cela étant, il est vrai que se sont des manifestations sportives. De toute façon, la raclette des aînés et les samedis de ski ont toujours lieu au mois de janvier. Quant aux samedis du ski, **Mme Ramu** n'y a jamais vu quelqu'un du Conseil municipal ou de l'exécutif, à part M. Carrara. Maintenant, s'il y a des courses à faire pour le repas des aînés durant la semaine, **Mme Ramu** s'en occupe volontiers.

**Mme Bovy** fait remarquer, par rapport à la manifestation communale envisagée pour 2019 par la commission « sociale, culture et évènements », que c'est la dernière année de la législature. Il semblait ainsi sympathique d'organiser quelque chose à ce moment. Il ne s'agit pas de court-circuiter la « Marche Pour » ou autre chose.

**Mme Zoller** estime qu'il faudrait peut-être trancher la question d'éventuellement sous-traiter cette manifestation aux associations communales ou de continuer à ce qu'elle soit organisée par le Conseil municipal.

**Mme Jaquier** se demande si, vu l'absence de Mme Rivoire qui était très concernée par ce sujet, le Conseil municipal ne devrait pas remettre ce point à sa prochaine séance.

**La présidente** fait remarquer que Mme Rivoire était surtout concernée parce qu'elle faisait le lien avec l'association Cansearch.

**Mme Dugerdil** signale que l'idée était de changer d'association à chaque édition.

**La présidente** indique qu'il faut savoir si c'est le Conseil municipal, via sa commission qui s'occupe du sport, qui continue à organiser cet événement ou si cette organisation est déléguée à une société communale.

**Mme Bovy** pense que, avant de prendre une décision, il faudrait interpeler les sociétés communales pour savoir si elles sont d'accord.

**Mme Ramu** propose de fixer une date de séance pour la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sport ». Elle pourrait ainsi voir si les sociétés locales sont d'accord d'être mandatées, à moins qu'il y ait des oppositions à cela au sein du Conseil municipal.

**Mme Dugerdil** précise que la commission a dit qu'elle resterait en support de la société communale qui serait chargée de l'organisation de la manifestation.

**La présidente** ajoute qu'il faudra être assez clair sur ce qui est demandé aux sociétés communales.

**Mme Dugerdil** fait remarquer qu'il a été dit que la société communale qui prendrait en charge l'organisation de la manifestation récoltait la moitié du bénéfice, l'autre moitié allant à l'ONG sélectionnée.

## **8. Délibération : acquisition de l'immeuble Bocquet**

**M. Duchêne** signale que, pour cette délibération, le Conseil municipal va devoir se prononcer selon le principe de la majorité absolue (l'article 20 de la LAC prévoit un vote à la majorité absolue des membres présents en cas d'achat ou de vente d'immeubles). Avec 11 conseillers municipaux présents, il faut donc 6 voix favorables pour que la délibération soit acceptée, **la présidente** ayant le droit de vote.

### Délibération

Vu l'intérêt de la commune de Dardagny d'acquérir cet objet dans l'optique d'une préservation du patrimoine communal et dans une volonté affirmée de rouvrir un commerce local apprécié de la population locale et de nombreux clients venant de l'extérieur, dans l'esprit d'un développement raisonné et réfléchi du village de Dardagny ;

Vu la volonté des propriétaires de vendre ce bâtiment en priorité à la commune de Dardagny afin de pouvoir le pérenniser ;

Vu l'expertise du 26 avril 2018 demandée par les propriétaires au bureau d'architectes M3 Real Estate, place de Cornavin 3, 1211 Genève 1, qui estime l'ensemble pour le prix de CHF 1'390'000,- ;

Vu que les propriétaires ont bien spécifié que ce prix n'était pas négociable ;

Vu les divers courriers entre les propriétaires et la commune de Dardagny ;

Vu l'accord trouvé avec entre les parties pour un prix de vente fixé à CHF 1'390'000,- ;

Vu la volonté de la commission aménagement d'établir un projet d'exploitation à fin 2019 ;

Vu le rapport de la commission aménagement du 20 août qui préconise l'achat du bâtiment ;

Vu la présentation dudit rapport au Conseil municipal en date de 4 septembre 2018, accepté par 9 oui et 4 non ;

Vu l'approbation et la volonté des conseillers municipaux de garder un lieu de rencontre ;

Vu le rapport de la commission des finances lors de sa séance du 4 octobre 2018 ;

Conformément à l'article 30, alinéa k et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal

### DECIDE

par 7 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention

1. D'autoriser le Maire à acquérir l'ancienne boulangerie « Bocquet », située au 523 route du Mandement, 1283 Dardagny, sise sur la parcelle n° 341 incluant le bâtiment n° 132 (pour une surface au sol de 140m<sup>2</sup>, soit 280m<sup>2</sup> de surface habitable (habitation et activités au rez-de-chaussée), pour un total d'environ 552m<sup>2</sup> ;
2. D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit de CHF 1'450'000,-, y compris les frais d'actes et autres droits ;
3. D'autoriser le Maire à financer cette acquisition avec les liquidités courantes et, en cas de nécessité, d'emprunter le montant nécessaire à cette opération auprès de l'établissement financier de son choix ;
4. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 1'450'000,- directement à l'actif du bilan de la commune de Dardagny dans le patrimoine financier ;
5. De charger le Maire de signer les actes notariés nécessaires.

## **9. Présentation du budget 2019**

**M. Wyss** signale que les conseillers ont reçu 2 tableaux similaires. Dans la première colonne des deux tableaux, il y a des chiffres en bleu qui sont des « fonctions » et les chiffres en noir qui sont des « natures ». Le budget qu'il faudra présenter avec la délibération au mois de

novembre cela sera celui avec des numéros de compte comprenant 5 fonctions et 3 natures. Cela veut dire que ce sont des comptes plus regroupés que dans le budget avec 5 fonctions et Ce soir, les discussions vont porter sur le tableau avec 5 fonctions et 6 natures, celui-ci étant plus complet.

**M. Duchêne** propose de parcourir le budget.

- Le Grand Conseil a voté une loi fixant le salaire minimum pour les maires et leurs adjoints qui devra être respecté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il s'agit d'un salaire minimum de Fr. 3'000.- pour un maire, de Fr. 2'000.- pour un adjoint et de Fr. 5'000.- pour un conseiller administratif (Fr. 8'000.- dans le cas des communes de plus de 50'000 habitants et Fr. 15'000.- pour les conseillers administratifs de la Ville de Genève).

**Mme Bovy** note que Fr. 11'000.- sont prévus à la ligne 01200.309.901. Elle aimerait savoir si le voyage de fin de législature figure dans un autre compte.

**M. Wyss** explique que 3 comptes alimentent ce voyage. Il s'agit des jetons de présence des conseillers municipaux, les repas et sorties du Conseil municipal (01100.317.000) et les collations, sorties et course ACG de l'exécutif (01200.309.901). Ce dernier compte comprend la sortie que l'exécutif fait avec les autres maires genevois dans le cadre de l'ACG, mais le solde, qui est généralement autour de 5'000 à Fr. 6'000.-, va dans le compte du voyage.

**Mme Bovy** constate que la ligne 01110.317.000 diminue au budget 2019. Elle demande si c'est en raison d'un nombre moins important de scrutins en 2019.

**M. Duchêne** confirme que c'est en lien avec le nombre de scrutins.

**Mme Bovy** aimerait des précisions sur le compte 01200.317.001 concernant les frais de déplacement de l'exécutif.

**M. Duchêne** répond qu'il s'agit d'une indemnité pour les déplacements que reçoivent les membres de l'exécutif en fin d'année. Le maire reçoit Fr. 5'000.- et les adjoints Fr. 3'000.-. Par ailleurs, les membres de l'exécutif ont également les frais de téléphone qui leur sont payés en fin d'année.

- Fr. 10'000.- supplémentaires ont été mis pour le personnel intérimaire (compte 02200.303.300) étant donné que le service de contrôle interne viendra chaque année faire une mise à jour du système.
- Fr. 16'000.- ont été prévus au compte 02200.310.300 qui concerne notamment le journal communal.
- Il y a une grosse augmentation des honoraires de fiduciaire (compte 02200.313.200) de Fr. 11'000.- à Fr. 15'000.-. Elle a aujourd'hui davantage de travail avec le passage au plan comptable MCH2 et a dû faire des certifications MCH2. Il faut savoir que seules 3 fiduciaires ont fait une telle certification à Genève pour l'instant. La compagnie 101 a le même problème et elle a dû prévoir Fr. 5'000.- pour les frais de fiduciaire. Il faudra voir s'il est possible de diminuer ce montant dans le futur.
- L'amortissement du fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) passe de Fr. 1'850.- à Fr. 4'400.-. Sur 20 ans, la commune devra verser chaque année un montant d'environ Fr. 55'000,-. En retour, le FIDU a par exemple versé Fr. 580'000.- à Dardagny l'année dernière pour les nouveaux appartements de la route de Challex à La Plaine.

- Le montant prévu pour l'entretien du château (compte 02901.314.400) a été augmenté étant donné qu'il y a pas mal de travaux à faire notamment au niveau des volets et fenêtres (pour Fr. 90'000.-) ou des potelets à installer pour délimiter le préau.

**Mme Bovy** demande si ces Fr. 160'000.- comprennent les travaux d'éclairage du château.

**M. Duchêne** confirme la remarque de Mme Bovy.

- Le montant de l'entretien de la salle polyvalente (compte 02911.314.400) a été augmenté à Fr. 50'000.- en raison des travaux à réaliser. Les douches et lavabos de la protection civile mériteraient en effet un rafraîchissement.
- Les Fr. 14'000.- figurant au compte n° 11100.361.204 du budget 2018 pour l'indemnité du garde-parking ne disparaissent pas en 2019, mais sont déplacés dans une autre rubrique.
- Le montant prévu pour le garde-récolte reste à Fr. 3'000.- au budget 2019.

**M. Duchêne** précise que M. Eddy Jotterand va remplacer M. Gérard Bétrisey en tant que garde-récolte.

**Mme Bovy** aimerait savoir à quoi correspondent toutes ces questions juridiques aux comptes n° 14, 140 et 14000.

**M. Wyss** explique que ces numéros sont des sous-totaux. La ligne n° 14000 « questions juridiques générales » reprend tous les comptes qui débutent par 14000 et que l'on retrouve à la suite.

- Les frais d'arrondissement pour l'état-civil ont baissé (compte 14060.361.200). La différence est liée au fait que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Vernier fait également partie de cet arrondissement. Trois des quatre employés de l'état-civil de Vernier ont d'ailleurs été réembauchés par Meyrin, le 4<sup>e</sup> n'ayant pas voulu changer.
- Le budget pour les sapeurs-pompiers diminue légèrement, malgré l'augmentation des honoraires pour la fiduciaire.

**Mme Dugerdil** constate que la subvention pour les jeunes sapeurs-pompiers sont en diminution (rubrique 15000.363.200).

**M. Duchêne** explique que cela a été partagé entre les communes de Satigny, Russin et Dardagny sur la base d'une clé de répartition 6/3/1.

**Mme Dugerdil** demande si ces frais sont globalement en augmentation sur les 3 communes.

**M. Duchêne** répond que cela a toujours été Fr. 10'000.- par commune auparavant.

**Mme Zoller** ajoute que le montant était de Fr. 10'000.- au départ parce qu'il y a un gros investissement de matériel.

- Les frais du SIS sont en augmentation (compte 15060.361.201). D'ici 10 ans, ils passeront à Fr. 200'000.-. Pendant longtemps, les communes payaient très peu (36 % des frais) par rapport à la Ville de Genève, or le SIS se déplace beaucoup plus à la campagne qu'en ville. Un juste milieu a donc dû être trouvé, ce qui est quand même dans l'intérêt de la population. De plus, ils ont engagé 25 nouveaux sapeurs-pompiers.

- Le compte 15060.460.100 concerne la rétrocession aux compagnies d'assurance. Il s'agit des assurances feu-incendie payées par les citoyens dont 0,01 ‰ revient à l'État qui les reverse aux caisses de secours et aux communes.
- Une année sur deux, il y a la participation de Fr. 4'500.- (compte 21700.316.100) pour la tente des promotions à Russin.
- Fr. 2'500.- sont maintenus au compte 21700.361.202 pour le budget 2019 pour la location de la piscine à Satigny.

**M. Duchêne** explique que la commune garde un créneau à la piscine de Satigny. En effet, s'il est possible d'obtenir un jour un bus ou autre chose de la part du DIP, il faudra disposer d'un créneau horaire et si la commune abandonne cette réservation, il deviendra très difficile de la réobtenir par la suite.

- Une démolition éventuelle du 2<sup>e</sup> pavillon de l'école de La Plaine est prévue au budget 2019 (compte 21707.314.400).

**Mme Bovy** demande à quoi correspond ce nouveau pavillon à l'école de La Plaine (compte 21708.330.090).

**M. Duchêne** indique que Fr. 500'000.- d'investissements ont été inscrits au budget 2019. Il faudra encore voir si c'est mis en œuvre en 2019. La commune paiera donc Fr. 17'000.- d'amortissements en 2019 (compte 21708.330.090) si elle construit ce nouveau pavillon.

**M. Carrara** précise qu'il en parlera à la commission Bâtiment prochainement.

**Mme Dugerdil** s'étonne de voir que la démolition du 2<sup>e</sup> pavillon coûte Fr. 30'000.-.

**M. Duchêne** confirme c'est à peu près le coût auquel il faut s'attendre, même si l'exécutif n'a pas encore obtenu les devis.

- Il est prévu Fr. 26'000.- pour les manifestations communales (compte 32900.313.004) y compris pour la fête du 1<sup>er</sup> août.
- Le montant inscrit au budget pour la participation de la commune aux manifestations et concerts (rubrique 32900.363.602), dont Antigél, a été augmenté à Fr. 23'000.-.

**La présidente** comprend que le budget demandé par la commission Manifestation est réparti sur plusieurs comptes.

**M. Duchêne** confirme la remarque de la présidente. Le plan comptable MCH2 nécessite d'être beaucoup plus précis qu'auparavant.

- Fr. 110'000.- d'amortissement (sur 30 ans) pour la buvette et le vestiaire du stade ont été mis au compte 34102.330.030. Ce qui correspond à un investissement de 3,5 millions de francs, mais il se pourrait aussi qu'il soit plus bas.

**Mme Dugerdil** se demande s'il n'y a pas déjà des honoraires payés en 2018.

**M. Duchêne** répond qu'une partie sera effectivement payée en 2018. Cela fait partie de la délibération globale de 3 millions et quelques francs qui sera présentée ultérieurement.

**M. Wyss** précise qu'un budget d'investissement de 1 million de francs avait déjà été mis au budget 2018 précisément pour les frais qui seront payés en 2018.

- Du nouveau matériel, dont des souffleuses moins bruyantes, sera acheté pour les parcs et promenades (rubrique 34200.311.100).
- L'amortissement du Plan du Rhône figure au compte 34207.330.030 à hauteur de Fr. 10'000.- (sur 10 ans) pour l'aménagement de la gouille.

**M. Duchêne** indique qu'il n'a encore rien signé à ce sujet parce qu'il attend encore la convention avec l'État.

- Un amortissement de Fr. 15'000.- pour la mise à niveau de la parcelle 614 a été mis au budget (rubrique 34208.330.002).

**M. Duchêne** précise qu'une demande d'autorisation de construire est en cours.

- Un amortissement de Fr. 12'000.- est prévu au budget 2019, comme en 2018, en lien avec les Fr. 120'000.- d'amortissement sur 10 ans pour l'aménagement des jardins participatifs.
- Fr. 5'500.- sont prévus au compte 53500.363.705 pour les « inhumations EMS ».

**Mme Bovy** aimerait comprendre à quoi correspondent les Fr. 5'500.- pour les « inhumations EMS » au compte 53500.363.705.

**M. Duchêne** explique que la commune a une convention avec les pompes funèbres. Si un pensionnaire n'a aucune famille, ni aucun moyen, c'est la commune qui finance une prestation basique. Il y a eu un tel cas en 2018. **M. Duchêne** souligne que des critères bien précis doivent être remplis pour que cela vienne à la charge de la commune.

**M. Wyss** a discuté avec Mme Mottet qui lui a bien assuré que, avant que cela arrive à la commune, ils font des recherches approfondies auprès de la famille et des biens de la personne. C'est vraiment en dernier recours qu'ils se tournent vers la commune.

- Fr. 450'000.- sont prévus pour la crèche (compte 54511.361.202), mais il est possible que le montant ne s'avère pas aussi élevé au final étant donné que la commune va toucher des subventions.
- Le montant relatif à la compensation au canton pour l'IMAD (compte 57901.362.160) est passé de Fr. 2'600.- au budget 2018 à Fr. 24'500.- au budget 2019. C'est un montant transmis par l'État, mais la commune n'a pas encore obtenu d'explications sur cette hausse.
- Le montant prévu pour les honoraires pour études diverses concernant les routes communales (compte 61500.313.202) a été diminué de Fr. 55'000.- au budget 2018 à Fr. 15'000.- au budget 2019.
- Fr. 5'000.- sont prévus, au compte 61500.361.202, pour l'amortissement de la route de l'Allondon.

**M. Duchêne** précise qu'il n'a pas encore reçu de facture, mais qu'il a estimé les travaux sur la route de l'Allondon devant Pro Natura à Fr. 50'000.-. Il faut d'ailleurs savoir la CMNS a refusé l'installation de bacs à fleurs qui avait été envisagée avec Citec pour éviter que les gens se garent n'importe où. Pour la CMNS, cela ne convient pas et il faut mettre des arbres. Il faut bien voir que le prix d'un arbre n'est pas le même que celui qu'un bac à fleurs. **M. Duchêne** indique qu'ils vont continuer à se battre pour essayer de pouvoir installer ces bas à fleurs.

- Le montant prévu au compte 61500.361.202 « dédommagements versés aux communes » est de Fr. 4'250.- et concerne la taxe sur les surfaces imperméables.

**M. Duchêne** explique que la commune doit en effet payer pour les kilomètres de ses routes bitumées. Cet argent va dans le fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Par ailleurs, la commune reçoit de l'argent du FIA pour des travaux qu'elle fait.

- Fr. 10'000.- ont été prévus pour l'aménagement du carrefour de La Plaine (compte 61514.330.010).

**M. Duchêne** fait savoir que la Mairie doit encore rencontrer le génie civil pour pouvoir définir comment l'État et la commune vont se partager la facture. Le montant de Fr. 100'000.- de travaux est une estimation, mais cela pourrait coûter moins.

- Fr. 25'000.- sont prévus au compte 62200.313.007 pour la surveillance du village et des parkings.

**M. Duchêne** explique que cela comprend le salaire du garde-parking qui est payé à l'heure. Celui-ci fait un décompte par mois de ses heures, mais il y passe grosso modo 1 heure par jour.

**Mme Dugerdil** demande ce qu'il en est du retour sur investissement pour la commune.

**M. Duchêne** répond que les amendes d'ordre de Fr. 40.- reviennent à la commune durant les 30 premiers jours. Si la personne ne paie pas, le dossier est transmis au service des contraventions. La personne doit alors payer un émolument, mais la commune touche encore Fr. 40.-. Si des démarches doivent ensuite être lancées au niveau juridique, la commune ne touche plus rien. Il faut toutefois savoir que, dans 70 % des cas, les amendes sont payées dans les 30 jours.

- Fr. 28'000.- sont prévus au compte 62200.363.702 concernant l'achat des deux abonnements journaliers CFF.

**Mme Dugerdil** aimerait savoir, par rapport à l'achat de billes journaliers CFF, s'il y aura dans le journal communal un compte-rendu de l'utilisation de ces billets.

**M. Duchêne** estime que c'est possible une fois que les chiffres seront connus.

**Mme Zoller** ajoute qu'il a été indiqué, lors des deux premières années, le nombre de billets achetés.

**Mme Dugerdil** précise qu'il s'agit aussi de savoir si 2 billets sont suffisants ou s'il faudrait déjà penser à en avoir un 3<sup>e</sup>.

**M. Duchêne** explique que la commune ne peut avoir davantage que 2 billets étant donné que cela dépend du nombre d'habitants.

**Mme Bovy** comprend que ces billets coûtent Fr. 8'000.- nets à la commune en tenant compte des recettes.

- Fr. 1'000.- de recettes liées aux amendes ont été mis au budget 2019 (compte 62200.427.001).

**M. Duchêne** précise que cela devrait normalement commencer à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018, pour autant qu'ils aient reçu le carnet à souches d'ici là.

**M. Duchêne** signale que des laissez-passer ont été donnés, mais uniquement pour des personnes qui travaillent dans le public sur la commune et qui viennent de l'extérieur comme les enseignants ou les personnes qui travaillent à la crèche. Il est également envisagé de donner un macaron à une personne handicapée.

- Les honoraires d'étude pour le SPAGE se retrouvent dans les Fr. 10'000.- prévus pour le compte 72000.313.202.

**M. Duchêne** indique que c'est une étude à laquelle Dardagny va participer avec d'autres communes.

- Il continue à y avoir Fr. 261'000.- d'amortissement annuel pour l'assainissement du village de Dardagny, ce qui durera jusqu'en 2027.

**M. Duchêne** fait remarquer que la commune touche une partie de ce montant en retour.

- Fr. 130'000.- de recettes sont prévus au compte 72060.461.200 pour le remboursement des amortissements de la part du FIA.

**M. Duchêne** explique que sont les taxes d'écoulement, les taxes sur les surfaces imperméables, etc., qui vont dans ce fond du FIA. Chaque année, la commune doit fournir les factures. Pour exemple, les Fr. 4'000.- de travaux en raison de petits soucis à la station de pompage à La Plaine passeront par le FIA. Une fois qu'ils ont donné le feu vert, la commune fait les travaux et c'est facturé directement au FIA.

- Un amortissement extraordinaire de Fr. 50'000.- (compte 79002.330.130) a été prévu au cas où pour les lignes aériennes enterrés de La Plaine. La commune n'est pas obligée d'utiliser cet amortissement, mais elle doit le budgéter. Si elle a les sous, elle soldera ainsi cet amortissement. Sinon, l'amortissement continuera son cours pendant les 2 dernières années.
- Fr. 60'000.- de recettes sont prévus pour la production d'énergie des panneaux photovoltaïques.

**M. Duchêne** ajoute que la commune a un accord avec Monsieur Barcellini, de la société Yellowprint, qui s'occupe maintenant de tout ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, ce qui décharge la commune. Il dit qu'il ne faut pas qu'il fasse trop chaud (canicule), sinon la production d'énergie des panneaux photovoltaïques n'est pas optimale. **M. Duchêne** signale par ailleurs que la commune a signé un nouveau contrat et qu'elle va toucher un peu plus pour la production de kW. Elle va toucher 28 ou 29 centimes par kW alors qu'elle est à 22 ou 23 centimes actuellement. Elle a d'ailleurs eu de la chance parce que tous ceux ayant conclu un contrat 2 mois plus tard ne touchaient plus que Fr. 300'000.- d'un coup et c'est tout. Pour Dardagny, cela va encore continuer pendant 25 ans.

- Les revenus liés aux impôts ont passablement augmenté (comptes 91000.400.000 et 91000.401.000).

**M. Duchêne** explique que c'est lié à l'augmentation du nombre d'habitants (personnes physiques) et du nombre de personnes morales. Cela permet à la commune d'avoir un budget un peu plus élevé que d'habitude.

- Fr. 550'000.- de revenus ont été inscrits au budget au titre de la taxe professionnelle communale (compte 91010.401.900).

**M. Duchêne** note qu'il y a d'abord la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA, anciennement PF17) sur laquelle il va falloir se prononcer, mais que le Grand Conseil garde un projet de suppression de la taxe professionnelle communale dans ses tiroirs.

- Fr. 174'000.- sont inscrits au budget au titre de compensation financière aux communes françaises (compte 92000.360.900)

**M. Duchêne** précise que c'est un chiffre communiqué par l'État.

- Fr. 466'000.- de recettes du fonds de péréquation financière sont inscrits au budget 2019 (compte 93000.401.040) et Fr. 27'000.- de recettes liées aux contributions cantonales (compte 93000.462.270)

**M. Duchêne** signale que ce sont également des chiffres communiqués par l'État.

**M. Wyss** explique que c'était une charge en 2017 et que c'est devenu une rentrée à partir de 2018 parce que la commune a maintenant des places de crèches qui sont prises en compte dans le calcul. Quant aux Fr. 103'000.- de 2018, c'était un montant exceptionnel parce qu'une commune avait un très bon résultat lors de cette année.

- Fr. 20'000.- sont prévus au budget 2019 pour l'entretien de l'auberge (compte 96302.343.100)

**Mme Dugerdil** demande pourquoi ce compte augmente autant.

**M. Duchêne** répond que cela a quasiment coûté ce montant en 2018 à force de remplacer le chauffage, les dalles à l'entrée, etc. Par ailleurs, il rappelle que le jugement a déterminé que la commune doit tenir le bâtiment en état.

En conclusion, **M. Duchêne** signale que la commune a un budget confortable de Fr. 5'137'450.- avec Fr. 340.- de boni. Il fait remarquer qu'il ne sert à rien de faire des bonis de Fr. 150'000.-. Autant mettre cet argent quelque part, le cas échéant pour les Fr. 50'000.- d'amortissement extraordinaire des lignes aériennes.

**M. Wyss** aura la confirmation demain, mais il peut y avoir un changement lié à MCH2 par rapport aux amortissements sur les crédits d'étude. En effet, ces derniers ne pourront plus être amortis sur plusieurs années si le projet ne se finalise pas. Dans le cas du stade, par exemple, si le projet de construction des vestiaires et de la buvette ne se fait pas, il faudra amortir le coût du crédit d'étude de Fr. 345'000.- en une fois dans les comptes.

**M. Duchêne** relève qu'il y a également 5,2 millions de francs d'investissement en 2019. Il ne parle pas de la maison Bocquet puisqu'elle fait partie du patrimoine financier.

- Fr. 500'000.- d'investissements sont prévus pour le nouveau pavillon scolaire de La Plaine

**M. Duchêne** précise que ces Fr. 500'000.- pourraient ne pas suffire. Il faudra voir le montant des offres et ensuite le Conseil municipal devra décider si la commune fait cet investissement ou non.

- 3,2 millions de francs d'investissements ont été mis pour la réfection du vestiaire et de la buvette du stade, considérant que cela ne devrait pas aller plus haut.

**M. Duchêne** fait remarquer qu'il s'agit de la liste des investissements envisagés à ce jour pour 2019, mais il se peut qu'une route s'affaisse et qu'il faille alors intervenir en urgence.

## **10. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2019**

**M. Wyss** signale que 5 scrutins auront lieu en 2019 les 10 février, 19 mai, 20 octobre, 10 novembre et 24 novembre.

<b>Présidence du local de vote</b>		
<b><u>Date</u></b>	<b><u>Président-e</u></b>	<b><u>Vice-président-e</u></b>
10 février 2019	Mme Bovy	Mme Jaquier
19 mai 2019	M. Pedrosa	M. Todesco
20 octobre 2019	M. Guerreiro	M. Vuissoz
10 novembre 2019	M. Pottu	Mme Pythoud
24 novembre 2019	Mme Rivoire	M. Jolissaint

## **11. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG**

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 de francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de 450'000 francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1'000'000 de francs.
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'000'000 de francs .
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre .

**La présidente** relève qu'aucun conseiller municipal ne s'oppose à ces décisions de l'ACG.

## **12. Dossiers en cours**

*Néant*

### 13. Propositions individuelles

- **Mme Zoller** signale que Mme Ramu a souhaité démissionner du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse au début septembre. Elle est néanmoins d'accord de continuer sa charge pour le restaurant scolaire jusqu'à la fin de l'année. **Mme Zoller** remercie Mme Ramu pour tout le travail effectué et pour accepter de continuer cette prestation, qui est un gros travail, jusqu'à la fin de l'année. **Mme Zoller** explique que les statuts du groupement prévoient qu'il doit y avoir 2 membres du Conseil municipal de chaque commune. Il faut donc nommer un 2<sup>e</sup> représentant du Conseil municipal de Dardagny en plus de Mme Rivoire. **Mme Zoller** précise que l'objectif n'est pas de reprendre tout le travail de Mme Ramu. Il s'agit de participer au groupement au moins jusqu'à la fin de la législature, ce qui représente 2 séances par année.

Cela implique de valider les comptes et les budgets et de participer au questionnement et à l'activité de la crèche. La directrice présente régulièrement l'état de la situation et les membres du groupement sont là pour amener leur façon de voir les choses. **Mme Zoller** fait remarquer que le gros du travail du groupement a été fait avec la mise en place de la crèche. Aujourd'hui, on a atteint un rythme de croisière pour la crèche et on espère la même chose l'année prochaine pour les cuisines scolaires. **Mme Zoller** estime qu'il est possible de laisser un mois aux conseillers municipaux pour se déterminer. Elle ajoute que, à ce jour, c'est Suzanne Serafini et elle-même qui assurent les procès-verbaux du bureau. Lors de la dernière séance du groupement, personne ne s'est pressenti pour prendre le poste de secrétaire que Mme Ramu avait au sein du bureau. Cette décision a donc été reportée à début avril. Les conseillers municipaux peuvent donc réfléchir et faire part de leur décision d'ici au mois de novembre, mais il faut qu'un 2<sup>e</sup> membre du Conseil municipal de Dardagny participe au groupement.

**Mme Ramu** ajoute que cela ne représente pas une charge de travail énorme sans le travail de secrétariat.

**Mme Zoller** fait remarquer que la charge de travail qu'a encore Mme Ramu, c'est la partie liée au restaurant scolaire qui est très lourde à gérer en l'état. Le poste de secrétariat, à ce jour, est aussi un peu lourd puisqu'il y a une séance de bureau par mois, mais maintenant il s'agit uniquement de savoir quel conseiller municipal souhaite participer au groupement. Cela représente deux soirées par année.

- **Mme Zoller** signale que la décoration des sapins aura lieu à La Plaine le 1<sup>er</sup> décembre 2018 à 10h00. Il faut que les conseillers municipaux l'informent s'ils seront présents.
- La fête de l'Escalade des écoles aura lieu le mardi 11 décembre 2018.

**Mme Ramu** indique qu'une séance de la commission « petite enfance, scolaire, jeunesse et sports » doit être agendée pour organiser cette fête. Cette séance aura lieu le 5 novembre 2018 à 20h00.

- **Mme Bovy** a été stupéfaite à la lecture du dépliant de la Maison du Mandement de Blabla et compagnie. Le tarif pour l'éveil musical est de Fr. 5.- par cours. Il est vrai que, quand on est largement soutenu par la commune et que, de surcroît, une cotisation de Fr. 20.- par an est demandée, on peut comprendre que les cours puissent être bon marché. Cela dit, par rapport aux professionnels qui enseignent la musique sur la commune, Blabla et compagnie aurait peut-être pu se renseigner pour savoir s'il y avait des cours de ce type et se mettre d'accord sur les prix. **Mme Bovy** trouve tout à fait malséant de proposer une activité à Fr. 5.-, ce qui est facile en étant soutenu par la commune, mais qui vient par là même court-circuiter les personnes qui, depuis de nombreuses années, pratiquent la musique avec des débutants et des plus avancés sur le territoire de la commune. **Mme Bovy** demande par conséquent que ces personnes enlèvent cet atelier de leur dépliant.

**Mme Dugerdil** s'offusque aussi par rapport à ce dépliant, mais concernant le tarif de Fr. 390.- par personne pour la saison de septembre à juin alors que ce sont des gens subventionnés comme les autres clubs de la commune. C'est un prix de fou pour une activité subventionnée. Il ne s'agit pas de polémiquer sur un dossier qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, mais elle aimerait savoir s'il n'y a pas une forme de surveillance par rapport aux tarifs énoncés et qui semblent aller à rebours de ce qui se fait habituellement.

**M. Carrara** va se renseigner.

- **Mme Zoller** note qu'il est arrivé à la commune de faire des dons extraordinaires lors de catastrophes naturelles. La Mairie n'en a pas parlé, mais **Mme Zoller** se demande si le Conseil municipal envisage d'ouvrir une enveloppe pour le tremblement de terre aux Philippines.

**Mme Dugerdil** signale qu'une demande avait été faite l'année passée pour la Chaîne du bonheur. Il faut la mettre au procès-verbal et on pourra en tenir compte au moment de décider des subventions. Cela peut être pour les Philippines, mais aussi pour l'Indonésie qui a aussi été fortement touchée.

**M. Wyss** signale que c'est un montant qui est généralement pris en plus de l'enveloppe de la commission.

- **Mme Dugerdil** fait savoir qu'il y a une bouche où il manque un rayonnage juste après la maison Bocquet.

**M. Wyss** précise que la Mairie en a été informée et que le nécessaire va être fait.

La séance est levée à 22h20.

La présidente



Emilienne Hutin

Un conseiller municipal



Stéphane Todesco

Le secrétaire



Roger Wyss